

## Halte Fluviale Saint-Paul - Travaux d'aménagement - 2<sup>ème</sup> tranche - Demande de subvention

**Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, Rapporteur :** L'essor du tourisme fluvial en Franche-Comté, bénéfique à l'économie de notre région, implique des investissements de l'État sur les infrastructures des voies navigables, mais également des collectivités locales pour l'accueil des plaisanciers.

C'est ainsi que par délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 1992, la Ville de Besançon a décidé l'aménagement d'une halte fluviale dans le canal Saint-Paul. Une première tranche de travaux a été réalisée en 1992 comprenant l'ensemble des travaux préparatoires de génie civil, les enrochements, les branchements d'électricité ainsi que la mise à disposition de 12 places.

La deuxième tranche qui sera réalisée en 1993 s'élèvera à 405 000 F TTC et sera consacrée à l'aménagement de 12 places supplémentaires et à l'engazonnement général.

La Région de Franche-Comté et le Département du Doubs ont accordé chacun une subvention de 170 000 F pour l'ensemble de l'opération.

L'État pourrait participer financièrement à la deuxième tranche de travaux pour un montant de 150 000 F dans le cadre du PACT de l'agglomération bisontine.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à :

- solliciter la participation financière de l'État pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, sachant que le financement restant à la charge de la Ville figure au budget 1993 au chapitre 905.4.235.90022 CS 35000,

- inscrire cette participation au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive de subvention, en recettes au chapitre 905.4/1051.90022 CS 35000 et en dépenses à l'imputation mentionnée à l'alinéa précédent.

**Mme FOLSCHWEILLER :** J'aimerais simplement savoir où seront situées ces 12 places supplémentaires.

**Mme VIEILLE-MARCHISET :** Entre le pont et les places déjà aménagées.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.